



Madame le Recteur,

Le SNALC-FGAF a été averti de graves dysfonctionnements concernant les fonctionnaires stagiaires déjà titulaires d'un Master 2 ou d'un titre équivalent. Ces personnels, d'après les textes en vigueur, doivent se voir proposer un parcours de formation adapté et n'ont pas à s'inscrire en Master 2 MEEF. Or ce n'est pas la politique qui est menée actuellement à Montpellier, et des communications écrites concernant le cadrage prochain de la commission académique pour les parcours adaptés font état de directives allant à l'encontre du cadre légal. Des stagiaires disposant déjà d'un Master 2 se voient demander de s'inscrire en M2 MEEF, au mépris du décret les régissant. La situation est actuellement extrêmement tendue.

Pour toutes ces raisons, le SNALC-FGAF sollicite de toute urgence une audience de votre part, afin de faire le point sur le processus actuellement à l'œuvre, et d'obtenir d'une part des garanties sur le fait que ces stagiaires bénéficieront d'une formation réellement adaptée (et non d'une décalque du M2 MEEF qui prévoirait, par exemple, de leur demander de rédiger un mémoire), et d'autre part une communication très claire de la part du rectorat sur le fait que ces stagiaires n'ont pas à s'inscrire en M2 MEEF, et que cela ne peut en aucun cas leur être demandé ou, pire, imposé.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre sincère dévouement.

--

Karim El Ouardi

Président SNALC/FGAF Montpellier et Andorre.

Commissaire paritaire académique.